

JAPOW À HOKKAIDO · DU 9 AU 18 JANVIER 2027

Conditions générales

Conditions d'annulation



PRIX

3 690 €

par personne, forfaits inclus



ACOMPTE

800 €

à la réservation



GROUPE

4-6 voyageurs

minimum 4 pour partir



DATES

9-18 janv. 2027

arrivée au Japon le 10

Ces conditions générales expliquent ce qui se passe si vous annulez votre place, si le voyage ne part pas ou si l'organisateur doit l'annuler. Le prix, ce qui est inclus et le calendrier de paiement figurent dans le dossier du voyage. En payant l'acompte, le voyageur déclare les avoir lues et les accepter.

1 Le voyage et l'organisateur

Voyage	Japow à Hokkaido (Japon) : road trip de ski de randonnée et de station à travers Hokkaido, du Daisetsuzan au Mt Yotei
Dates	Du samedi 9 (jour de vol) au lundi 18 janvier 2027. Arrivée à l'aéroport de New Chitose (Sapporo) le dimanche 10 vers midi et retour depuis New Chitose le lundi 18 dans l'après-midi.
Hébergement	8 nuits : Chitose (1), Asahikawa (3) et Niseko (4), dans des hôtels avec petit-déjeuner comme le Comfort Hotel Chitose, le Dormy Inn Asahikawa et le Miru Niseko, ou équivalents
Guide	Guide de haute montagne diplômé IFMGA pendant les 7 jours de ski
Places	6 voyageurs maximum
Minimum pour partir	4 voyageurs
Organisateur	Aura Snow Trips · aurasnowtrips@gmail.com · +34 609 738 527 · aurasnowtrips.com

2 Confirmation du voyage

Le voyage a lieu s'il y a au moins 4 voyageurs ayant payé l'acompte. La date limite pour atteindre ce minimum est le 20 novembre 2026.

- Dès que le minimum est atteint, Aura Snow Trips le communique par écrit à tous les voyageurs sous 2 jours. Le voyage est alors confirmé et les vols peuvent être achetés.
- Si le minimum n'est pas atteint le 20 novembre, Aura Snow Trips annulera le voyage et le communiquera par écrit avant le 22 novembre 2026 (plus de 20 jours avant le départ, comme l'exige la loi). Le voyageur pourra choisir entre reporter le montant sur un autre voyage d'Aura Snow Trips ou récupérer 100 % des sommes versées.

L'annulation faute d'un nombre minimum de participants ne donne droit à aucune indemnité supplémentaire.

3 Annulation par le voyageur

Le voyageur peut annuler sa place à tout moment, par écrit (e-mail). Le motif ne change pas les frais : maladie, blessure, travail ou raisons familiales entraînent exactement les mêmes frais. C'est pourquoi nous recommandons vivement une assurance annulation (article 6).

Une fois le voyage confirmé, le guide, le van et les hôtels sont réservés pour tout le groupe, et leur coût ne baisse pas s'il y a une personne de moins. Les frais d'annulation sont donc les suivants :

DATE D'ANNULATION	FRAIS D'ANNULATION
Avant la confirmation du voyage	250 € de frais de gestion
Voyage confirmé, jusqu'au 10 décembre 2026 (30 jours avant ou plus)	L'acompte (800 €)
Du 11 au 24 décembre 2026 (entre 29 et 16 jours avant)	2 952 € (80 % du prix)
À partir du 25 décembre 2026 (15 jours avant ou moins), ou non-présentation au départ	3 690 € (100 % du prix)

Les frais ne dépassent jamais ce que le voyageur a déjà payé ou aurait dû payer à cette date. S'il a payé davantage, la différence lui est remboursée.

Nous chercherons toujours un remplaçant. Si Aura Snow Trips trouve une autre personne qui prend la place et paie le prix complet, le voyageur récupère tout ce qu'il a versé, moins 250 € de frais de gestion.

Circonstances exceptionnelles. Si des circonstances exceptionnelles et inévitables affectent gravement le voyage à destination (par exemple une fermeture des frontières ou une alerte sanitaire officielle), le voyageur peut annuler sans frais avant le départ et récupère 100 %.

4 Cession de la place

Au lieu d'annuler, le voyageur peut céder sa place à une autre personne. Il ne perd ainsi rien.

- Il faut prévenir Aura Snow Trips par écrit au moins 7 jours avant le départ.
- La nouvelle personne doit remplir les conditions du voyage et accepter ces conditions générales.
- Les paiements restants et les frais éventuels du changement (par exemple de vols) sont à la charge de la personne qui cède sa place et de la nouvelle personne.

5 Annulation ou modifications par l'organisateur

Si Aura Snow Trips doit annuler le voyage pour l'une de ces raisons, le voyageur pourra choisir entre reporter le montant sur un autre voyage ou récupérer 100 % des sommes versées :

- Le nombre minimum de voyageurs n'est pas atteint (article 2).
- Le guide ne peut pas faire le voyage (blessure ou maladie) et aucun remplaçant avec le même diplôme IFMGA n'est trouvé.
- Des circonstances exceptionnelles et inévitables empêchent le voyage, comme une fermeture des frontières ou une alerte officielle.

Remplacements. Si un hôtel ou le guide n'est pas disponible, Aura Snow Trips cherchera d'abord une alternative équivalente. Si le changement est important et que le voyageur ne l'accepte pas, il pourra annuler sans frais et récupérer 100 %.

Aura Snow Trips ne prend pas en charge les vols ni les autres dépenses engagées par le voyageur de son côté.

6 Assurance obligatoire

Tous les voyageurs doivent avoir une assurance voyage, non incluse dans le prix. Elle doit couvrir au minimum :

- Le ski de randonnée et le hors-piste au Japon
- Les secours en montagne et les frais médicaux au Japon (les soins sont très chers pour les étrangers)
- Le rapatriement

L'attestation d'assurance doit être envoyée à Aura Snow Trips avant le 10 décembre 2026. Sans assurance, il n'est pas possible de participer au voyage, et aucun montant ne sera remboursé.

Nous recommandons vivement que l'assurance comprenne aussi une **garantie annulation** : si vous ne pouvez pas venir pour cause de maladie, de blessure ou de tout imprévu, Aura Snow Trips ne rembourse pas (article 3), mais votre assurance peut le faire.

7 Résumé : que devient l'argent

SITUATION	QUE DEVIENT L'ARGENT
Le voyage n'atteint pas le minimum de 4 voyageurs	Avoir pour un autre voyage ou 100 %, au choix du voyageur
Aura Snow Trips annule (guide, causes exceptionnelles)	Avoir pour un autre voyage ou 100 %, au choix du voyageur
Circonstances exceptionnelles à destination	100 %
Le voyageur annule et un remplaçant est trouvé	Tout est remboursé sauf 250 €
Le voyageur annule avant la confirmation	Tout est remboursé sauf 250 €
Le voyageur annule jusqu'au 10/12/2026, sans remplaçant	L'acompte (800 €) est perdu
Du 11 au 24/12/2026, sans remplaçant	2 952 € sont perdus (80 %) ; 738 € remboursés
À partir du 25/12/2026, sans remplaçant	100 % est perdu
Le voyageur cède lui-même sa place	Rien n'est perdu
Mauvais temps, changements d'itinéraire ou services non utilisés	Aucun remboursement

Tout remboursement dû sera effectué sous 14 jours maximum, par virement sur le compte depuis lequel le paiement a été fait.

8 Acceptation

En payant l'acompte, le voyageur accepte ces conditions générales. Pour tout ce qui n'est pas prévu ici, la réglementation en vigueur sur les voyages à forfait s'applique.

Pour le confirmer, le voyageur peut renvoyer ce document signé, ou répondre à l'e-mail de réservation avec le texte : « *J'ai lu et j'accepte les conditions générales du voyage Japow à Hokkaido, janvier 2027.* »